

Veille économique agricole

édito

Enquête rendements viticoles Cognac 2024

Cerfrance Poitou-Charentes a conduit pour la 3^{ème} année une enquête portant sur le rendement de la vigne Cognac à destination de tous ses adhérents.

Nous avons aussi demandé des renseignements plus techniques sur la stratégie assurantielle, les itinéraires techniques ou encore la stratégie de commercialisation.

Vos retours ont permis une bonne exploitation des résultats.

La synthèse de cette enquête recense ainsi les rendements d'une surface en VBC de 3 760 hectares, soit une surface doublée, merci ! Les résultats sont présentés dans les pages qui suivent, sous forme cartographique.

Merci aux participants de cette enquête, et rendez-vous en novembre prochain !

02

Contexte climatique récolte 2024

03

Carte rendement viticole Cognac

04

Aléas et assurances climatiques

05

Itinéraires techniques

06

Stratégie de commercialisation

Responsable Veille Eco
Anne-Sophie Bourgeois

Statistiques
Guillaume VERDIER

Responsable Cognac
Alexandre VINCENT

Agence de Mignaloux
2133 route de Chauvigny 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR
Tél : 05 49 44 81 81 / gverdier@pch.cerfrance.fr

En résumé :

La superficie en production du vignoble cépage vin blanc Cognac (VBC) s'élève pour la récolte 2024 à 94 336 ha (+3%). La surface en production au Cognac est de 88 337 ha, répartis sur 4 361 exploitations (+2,5%).

La campagne a débuté avec un hiver doux et très pluvieux ; dès la période de taille, certaines parcelles présentent des bois de mauvaise qualité suite à la campagne 2023 marquée par une forte production et la sécheresse. L'hiver et le printemps se sont caractérisés par un cumul de 600 de précipitations entre novembre 2023 et mars 2024.

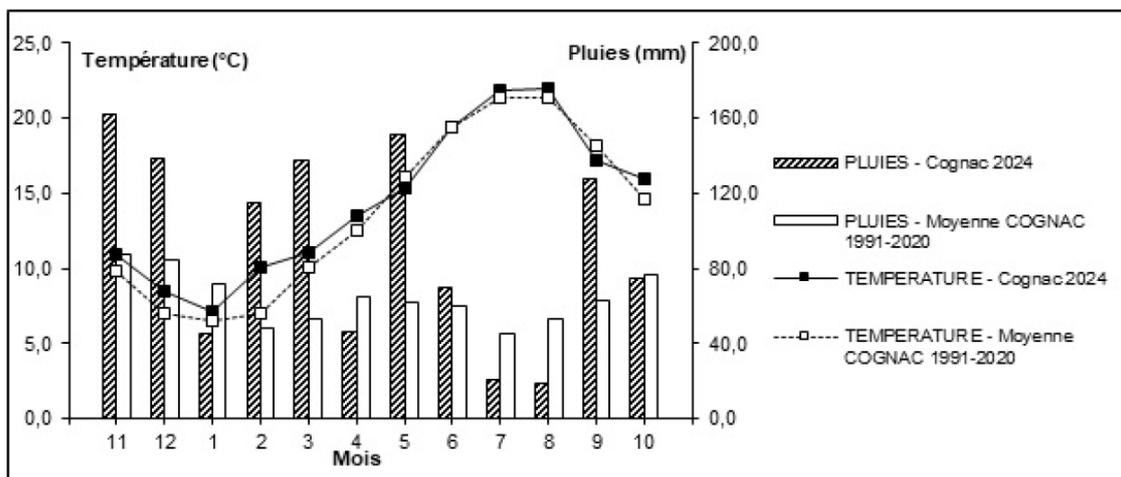
Le débourrement s'est déroulé normalement. Les températures, relativement douces ont généré une forte préciosité (estimée à 2 semaines). Les températures sont restées douces, très de peu d'épisodes de gel ont été recensés. Un orage de grêle fin avril touche cependant le secteur de Rouillac sans impacter le potentiel de production. De mai à juin, les précipitations ont repris, perturbant les travaux viticoles et favorisant le développement du mildiou.

La précocité notée au printemps est rattrapée à début juin et la floraison s'est déroulée à une date normale. De nouveaux épisodes pluvieux mi-juin ont impacté le bon déroulement de la floraison, avec un phénomène de millerandage observé sur bon nombre de parcelles. Finalement, la floraison s'est terminée avec environ une semaine de retard. De nouveaux orages de grêle ont été recensés de Chenac jusqu'à Gémozac, impactant de manière très localisée la récolte. L'augmentation des températures au mois de juillet a provoqué des dégâts d'échaudage, avec peu d'impact sur le potentiel régional. Le début de la véraison s'est déroulé avec environ une semaine de retard.

Les taux d'attaques de mildiou sont variables et le taux d'attaque moyen est d'environ 7%. Les dégâts finaux sont estimés à environ 10% sur l'ensemble de la région, ce qui fait de 2024 une des années les plus marquées par la pression mildiou. A la véraison, le poids des grappes a été sensiblement plus faible que la moyenne décennale lié notamment au filage du printemps, la coulure et le millerandage ainsi que la pression mildiou. Les précipitations ont redémarré de mi août à début septembre. L'état du feuillage n'est pas en très bon état du fait du mildiou principalement.

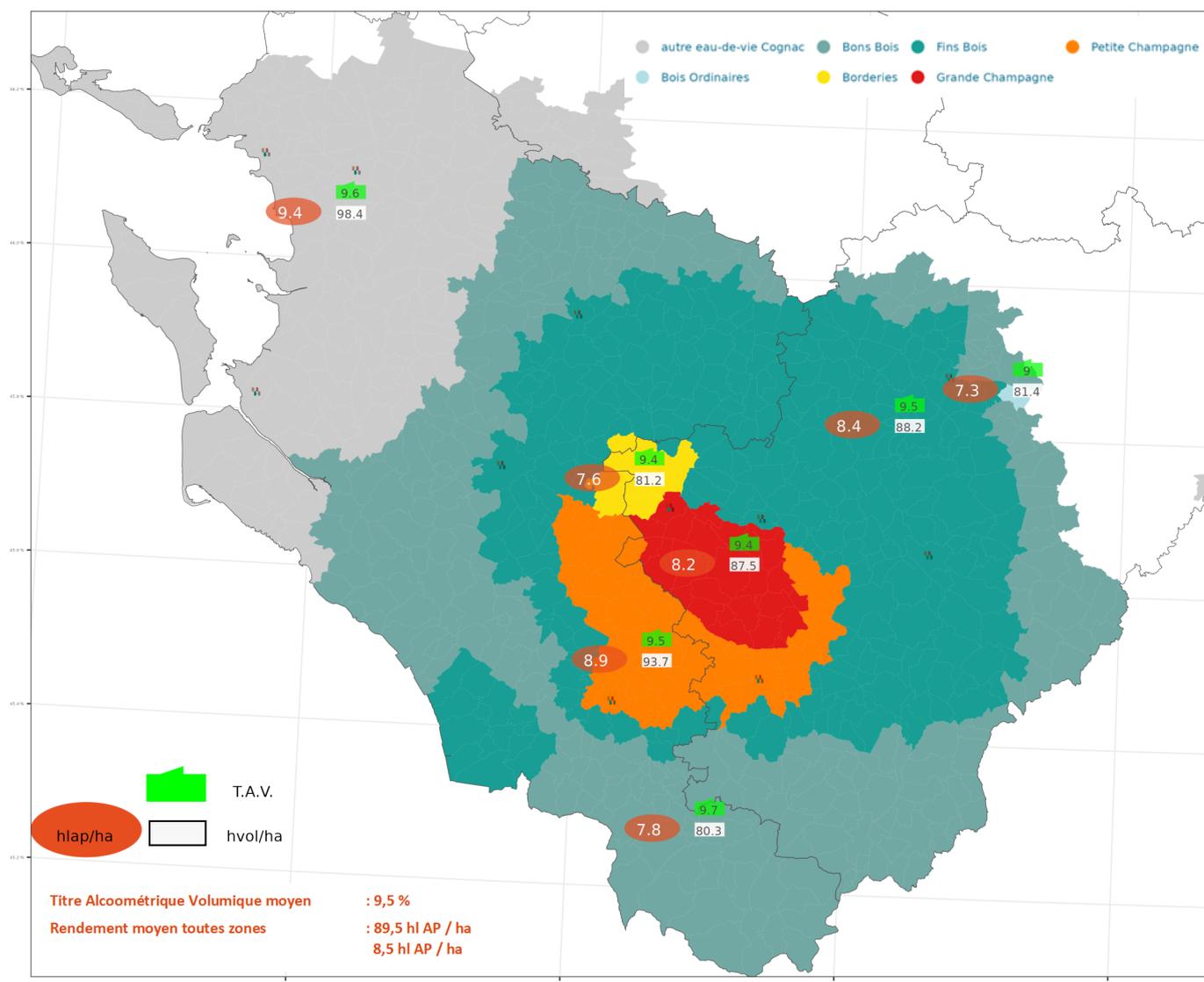
Le botrytis a commencé à se développer à la mi septembre, favorisé par les conditions météo. Le taux moyen est estimé à 6%, légèrement plus que la moyenne décennale. Les vendanges ont débuté autour du 20 septembre sous un temps pluvieux et juste après les orages de grêle qui ont touché les secteurs de Cherves et Dompierre sur Charente, avec des pertes négligeables ramenées à la production totale.

Le volume total récolte Cognac est décevant à 7,7 millions d'hl vol (87,2 hl vol/ha) pour un rendement moyen de 8,30 hl AP/ha à 9,5% de TAV. Les vinifications se sont bien déroulées, idem pour la conservation des vins, grâce à une acidité élevée et une distillation rapide. (Source BNIC)



(Source BNIC)

Carte des rendements - Cognac



La moyenne du panel de répondant reflète bien les mauvaises conditions climatologiques citées dans la première page. Le rendement moyen de l'échantillon est estimé à 8,5 hl AP/ha, légèrement supérieur à la moyenne régionale **avec des disparités relativement faibles entre les crus (hors Bois Ordinaires)**.

Ce millésime aura posé des difficultés tout au long de la campagne, la forte pluviosité a compliqué l'ensemble des travaux mécanisés et particulièrement les travaux de traitements, entretien du sol et les vendanges. Le nombre de traitement moyen sur la campagne est de 11, avec des écarts significatifs allant de 8 à plus de 20 traitements.

Les réponses sur les estimations de perte de récolte liées à la pression parasitaire font ressortir un taux d'impact de 9% (proche de la moyenne régionale). Les impacts du gel et de la grêle sont, à l'échelle de l'échantillon, négligeables (respectivement 1% et 1,5%), idem pour la sécheresse, proche de 0%.

Environ 51% des exploitations présentent un déficit de récolte par rapport au rendement autorisé de 8,64 hl AP/ha et 3/4 des répondants disposent de suffisamment de réserve climatique pour compenser la perte, grâce notamment à une récolte 2023 exceptionnelle.

Enfin, Environ 3 140 hl vol ont été envoyés aux usages industriels (jus et sucres de raisin), ce qui représente un peu moins de 1% de la production total de vin de l'échantillon (contre 1,6% à l'échelle de la région).

Les tableaux ci-dessous présentent les réponses des exploitations enquêtées en matière de couverture assurantielle. Les exploitants qui ont répondu « non » ou qui n'ont pas répondu au questionnaire sur les différents contrats possibles, ont été considérés comme non assurés.

A la question : « Disposez-vous d'un contrat d'assurance multirisque agricole (subventionné PAC) ? » vous avez répondu :

	Assurance multirisque climatique
Exploitations assurées	30 %
Exploitations non assurées	70 %

Les contrats d'assurance multirisque climatique, subventionnés par la PAC à hauteur de 70% du contrat socle (hors garanties supplémentaires), sont sollicités par 30% des répondants.

A la question : « Disposez-vous d'un contrat d'assurance gel/grêle au capital ? » vous avez répondu :

	Assurance au capital		
	Gel	Grêle	Gel + grêle
Exploitations assurées	1,5 %	31 %	15%
Exploitations non assurées	52,5 %		

Du côté des contrats au capital, on remarque qu'une partie non négligeable des répondants (46%) dispose d'un contrat d'assurance grêle et/ou gel au capital, ce qui s'explique par des aléas de plus en plus intense mais aussi très localisés. On peut aussi penser que l'indemnisation est plus probable en cas de sinistre, dès lors que les pertes sont avérées (passage d'un expert), ce qui n'est pas le cas des contrats multirisques (basés sur la déclaration de récolte).

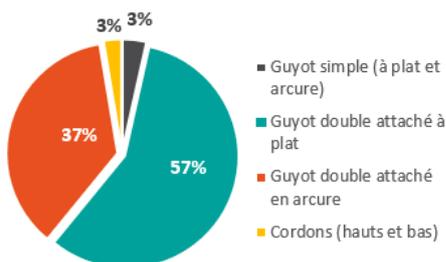
A la question : « Disposez-vous d'un contrat d'assurance gel/grêle paramétrique ? » vous avez répondu :

	Assurance paramétrique		
	Gel	Grêle	Gel + grêle
Exploitations assurées	0 %	4,5 %	2,5 %
Exploitations non assurées	93 %		

Les assurances paramétriques, moins connues et relativement récentes sur le marché sont moins plébiscitées. Cela peut s'expliquer par leur coût relativement élevé et non pris en charge par la PAC. Certains experts du secteur des assurances estiment également que la profession manque encore de données historiques.

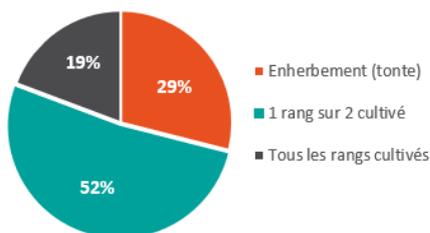
Au global, 45 000 à 50 000 ha sont assurés (tous contrats confondus) sur la région d'appellation Cognac pour la récolte 2024. Au regard de la récolte 2023 et de la mise en réserve, attendons nous d'ores et déjà à des revirement de stratégies en matière assurantielle (baisse du capital assuré, augmentation de franchise, suppression de garanties complémentaires, arrêt de contrat...).

Type de taille majoritaire



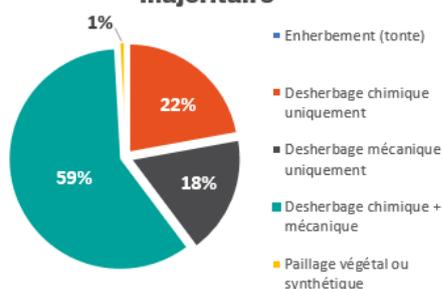
Type de taille majoritaire	
Guyot simple (à plat ou arcure)	3 %
Guyot double attaché à plat	57 %
Guyot double attaché en arcure	37 %
Cordon de Royat haut	2 %
Cordon de Royat bas	1 %

Entretien de l'inter-rang majoritaire



Entretien majoritaire des inter-rang	
Enherbement (tonte)	29 %
1 rang sur 2 cultivé	52 %
Tous les rangs cultivés	19 %

Entretien de l'intercept majoritaire



Entretien majoritaire des intercepts	
Enherbement (tonte)	0 %
Désherbage chimique uniquement	22 %
Désherbage mécanique uniquement	18 %
Désherbage chimique + mécanique	59 %
Paillage végétal ou synthétique	1 %

L'enquête nous permet de constater plusieurs éléments quant au type de taille/palissage et à l'entretien du sol majoritairement plébiscité. On peut ainsi conclure, sans surprise, que l'exploitation type de l'échantillon a opté pour :

- Un établissement de la vigne **majoritairement en guyot double avec attachage à plat**
- Un entretien des inter-rangs par **travail du sol 1 rang sur 2**
- Un entretien des intercepts par **désherbage à la fois chimique et mécanique**.

La taille en guyot double avec attachage en arcure arrive en deuxième position. On remarque également que l'enherbement total est assez utilisé. Il en est de même, mais dans une plus faible proportion, de l'entretien des inter-rangs par travail du sol intégral. L'entretien du cavaillon par désherbage chimique uniquement est assez utilisé, mais a considérablement diminué depuis le développement des normes agro environnementales. L'entretien par paillage ou tonte du cavaillon reste très à la marge dans le panel de répondants 2024.

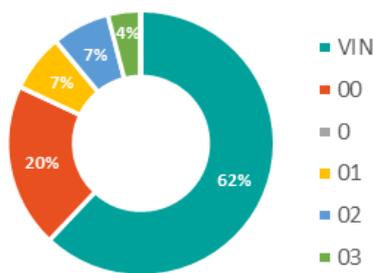
La diminution des charges de production par l'optimisation des itinéraires techniques est un des leviers d'action possible pour atténuer la baisse de chiffre d'affaires. Or certains arbitrages se raisonnent sur 2 à 3 ans, la réactivité est donc essentielle. Nous pensons également que les essais en micro parcelles, les réunions bout de vigne ou encore la formation sont une des clés pour trouver des ajustements techniques adaptés.

Il est également important de rappeler que réduire les charges ne signifie pas nécessairement tout remettre en question ; la culture de la vigne s'inscrit dans une logique de long terme, chaque exploitation doit donc identifier ses propres leviers d'action, en fonction de sa stratégie et de sa situation financière.

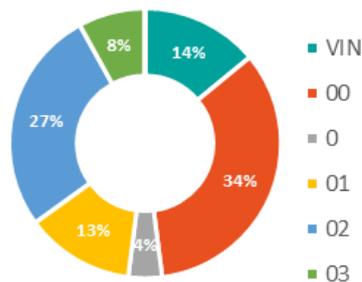
A la question : « quelle sera votre commercialisation prévisionnelle de la récolte 2024 ? » vous avez répondu :

Compte de vieillissement	VIN	00	0	01	02	03	04	05	05 et +
Prévision des enlèvements tous crus confondus	13 %	36 %	2 %	10 %	25 %	11 %	2 %	1 %	< 0,5 %

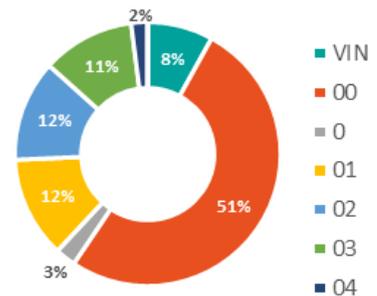
Crus Bons Bois et Bois Ordinaires



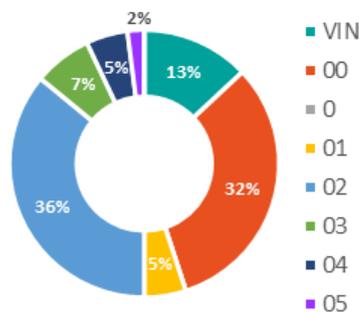
Cru Fins Bois



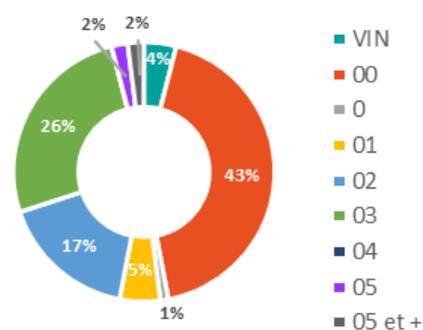
Cru Borderies



Cru Petite Champagne



Cru Grande Champagne



L'enquête nous permet de constater que le **taux moyen de contractualisation** est de **90 %** sur le panel enquêté. On constate que la prévision des enlèvements de la récolte 2024 est majoritairement portée sur des enlèvements en CV 00 ou en VIN pour près de 50% des volumes, et en CV 01, 02, 03 pour environ 45% des volumes.

Néanmoins, ce constat est très variable entre les crus, puisque les Bois Ordinaires et Bons Bois sont majoritairement sur des enlèvements en vin. Plus étonnant, les enlèvements des crus Grande Champagne, Petite Champagne et Borderies sont également portés en VIN ou CV 00 (entre 45% et 60%), ce qui peut éventuellement s'expliquer par l'essor ces dernières années, des contrats en SICA (société coopérative d'intérêt collectif) ou l'enlèvement des eaux-de-vie est très souvent réalisé en CV 00 avec versement d'un complément de prix lors du changement de compte de vieillissement.

Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que ces résultats sont à analyser avec du recul puisqu'ils ne concernent qu'un faible échantillon de l'appellation Cognac, et qu'ils sont établis selon une méthodologie d'enquête purement déclarative.

**Merci pour votre participation
et à l'année prochaine !**